

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00991

Numéro SIREN : 513 857 805

Nom ou dénomination : 2JRS ARCHITECTURES

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2018 sous le numéro de dépôt A2018/021075

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

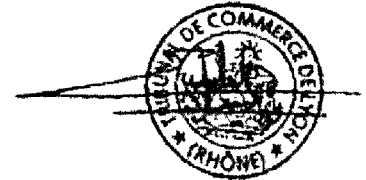
A2018/021075



5078146

**Dénomination :** 2JRS ARCHITECTURES  
**Adresse :** 2871 avenue de L'europe Parc d'Activités de Sermenaz  
69140 Rillieux-la-pape -FRANCE-  
**n° de gestion :** 2011B00991  
**n° d'identification :** 513 857 805  
**n° de dépôt :** A2018/021075  
**Date du dépôt :** 23/07/2018

**Pièce :** Extrait de procès-verbal d'assemblée générale  
ordinaire du 14/06/2018



5078146

## **2JRS ARCHITECTURES**

S.A.S d'architecture au capital de 8.000 €

Siège social : 2871 avenue de l'Europe – Parc d'activités de Sermenaz

69140 RILLIEUX LA PAPE

513.857.805. RCS LYON

---

### **EXTRAIT DU PROCES VERBAL** **DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 14 JUIN 2018**

Le jeudi 14 juin 2018, à 11 heures 15, au siège social,

Les actionnaires de la société 2JRS ARCHITECTURES se sont réunis sur convocation du président.

Sont présents :

- La société GF LINK, propriétaire de 192 actions et représentée par Monsieur André ZAMORA,
- Monsieur Jocelyn CROUZET, propriétaire de 608 actions.

Monsieur Jocelyn CROUZET, président, préside l'assemblée.

Le président de séance constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts composant le capital social.

L'assemblée étant régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Il rappelle ensuite que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Rapport du président sur l'activité et les résultats de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Examen et approbation des comptes annuels et des conventions ; quitus au président de sa gestion,
- Affectation du résultat,
- Reconstitution des capitaux propres.
- Pouvoirs,
- Questions diverses.

Puis il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les rapports du président,
- les bilans, comptes de résultats et annexes,
- le texte des résolutions.

Il donne lecture des rapports du président ci-après intégralement retranscrit.



[...]

### **SIXIEME DECISION**

L'assemblée générale constate que, suite à l'adoption de la troisième résolution, les capitaux propres de la société ont été reconstitués et donne tous pouvoirs au président à l'effet de procéder aux formalités consécutives à la reconstitution des fonds propres auprès des différentes administrations, notamment pour faire radier la mention auprès du tribunal de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures 15.

Après lecture, le présent procès-verbal a été signé par les actionnaires.

**Jocelyn CROUZET**



**P/ GF LINK  
André ZAMORA**

